



FORMULAIRE «POLITIQUE CONCERTÉE DE FORMATION»



S'agit-il de votre 1^{ère} demande au Fonds depuis le 1^{er} janvier 2017 ? Y-a-t-il eu des changements concernant la politique concertée de formation dans votre institution depuis votre précédente demande au Fonds 4S ? Dans un cas comme dans l'autre, veuillez compléter ce formulaire et l'annexer à votre demande d'intervention (« clé sur porte » ou « sur mesure »).

QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE CONCERTÉE DE FORMATION ?



La politique concertée de formation d'une association est un processus de réflexion collectif sur les orientations et les actions de formation au bénéfice de l'objet social de l'association et de ses travailleurs. La politique de formation intègre deux dimensions :

- Les principes et règles d'accès à la formation ;
- Les démarches concrètes pour la mettre en valeur.

Dans le cadres du plan d'action 2017-2019, le financement du Fonds n'est pas conditionné à la présence d'une politique concertée de formation au sein de votre organisation.

À partir de 2020, pour les structures ayant bénéficié d'un financement du Fonds au cours du plan d'action 2017-2019, le Fonds conditionnera son intervention à l'existence d'une politique concertée de formation et pourra suspendre toute nouvelle demande de financement. Cette règle sera d'application pour toutes les structures disposant alors qu'au moins un organe de concertation. Par organe de concertation, nous entendons une délégation syndicale (DS), un conseil d'entreprise (CE) ou un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT).

**COMPLÉTEZ
LE FORMULAIRE**

Numéro d'immatriculation ONSS : _____

Nom de votre institution : _____

**COCHEZ
LES RÉPONSES**

Votre association dispose-t-elle d'une politique concertée de formation ? oui non

Si oui, sur quelle durée est établie votre politique concertée de formation ?

1 an

2 ans

3 ans et +

Si vous disposez d'un organe de concertation au sein de votre association, la politique concertée de

formation a-t-elle été opérationnalisée avec celui-ci ? oui non

Si oui, avec quel organe de concertation ? Conseil d'Entreprise (CE)

Comité Prévention et Protection du Travail (CPPT)

Délégation Syndicale (DS)

Comment les besoins en formation sont-ils identifiés ? Groupe de travail

Réunion du personnel

Consultation écrite

Entretiens de fonctionnement

Autres, à préciser : _____

**Vous souhaitez recevoir une aide pour la mise en place de cette démarche ?
Cochez la case ci-dessous pour que l'équipe **Competentia** prenne contact avec vous !**

BESOIN D'AIDE ?**Oui, je souhaite être recontacté par l'équipe **Competentia****